



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hasebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction de la commande publique
Et des affaires juridiques

DCPAJI_2023_D2023_0404

**Convention de servitudes au profit de
la société ENEDIS dans le cadre de la
réhabilitation du complexe Léo
Lagrange**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Doriane BECUE, Maire de la Ville de TOURCOING,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les travaux en cours, pour la réhabilitation du complexe sportif Léo Lagrange à Tourcoing ;

Considérant la nécessité de recourir à une convention de servitudes au profit de la société ENEDIS, afin de permettre les travaux de raccordement prévus mi février 2024, dans le cadre du projet de réhabilitation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure une convention de servitudes au profit de la société ENEDIS, ayant son siège social 34, place des Corolles, 92079 Paris La Défense Cedex.

Article 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal et sera transcrite sur le registre des décisions.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera :

- Transmis aux services concernés pour application ;
- Transmis à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet des Hauts-de-France ;
- Transmis à Madame la Trésorière de TOURCOING.

Article 4 : La date publication fait courir le délai de deux mois de recours contentieux contre le présent arrêté devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet ww.telerecours.fr.

Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **03 JAN. 2024**

Doriane BECUE,
Maire de la Ville de Tourcoing,

Accusé réception en Préfecture le : **03 JAN. 2024**

Publié sur le site Internet de la Ville le :

03 JAN. 2024



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_2023_0404 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 03/01/2024
Objet : servitudes au profit de ENEDIS

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Urbanisme - Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Date de télétransmission : 03/01/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_2023_0404 - D_cision Servitudes au profit de ENEDIS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20240103-DAJI_2023_0404-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/01/2024

